



**Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires**  
Service Egalité, Intégration, Inclusion

**2018 DDCT 16 Subvention (127 000 euros) à neuf associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.**

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris encourage une meilleure intégration des hommes et des femmes venus d'ailleurs. Cependant, leur situation ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de notre collectivité en raison de difficultés les empêchant d'accéder à leurs droits élémentaires (logement, emploi, santé, culture etc.). Ces barrières conduisent à une fragilisation de ces personnes et sont autant de freins à leur épanouissement et à leur intégration au sein de notre Ville.

Pour permettre une intégration citoyenne réussie, la Ville de Paris souhaite promouvoir l'accès aux droits des populations migrantes, au travers de neuf actions réparties en 4 thèmes :

- tenue de permanences juridiques et accompagnement juridique et administratif : cinq actions pour un montant total de 86 0000 euros,
- médiation : une action pour un montant de 10 000 €,
- accès au droit au séjour : trois actions pour 31 000 €.

**Permanences juridiques**

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE ET POUR L'EGALITE DES DROITS (APICED) :** « Appui aux travailleurs migrants et accès aux droits ». Cette association, localisée dans le 11<sup>e</sup>, propose des permanences juridiques et sociales qui permettent un accompagnement individualisé. Des actions collectives d'information, de sensibilisation et de débat à destination des travailleurs migrants et de leurs familles en situation de précarité sont également proposées. Les permanences se déroulent du lundi au vendredi et les séances d'informations collectives le samedi après-midi dans les locaux d'APICED. Depuis 2015 l'association a mis en place deux nouvelles permanences, deux mardis après-midi par semaine consacrés à l'accès aux droits liés au logement et à l'habitat et à la protection sociale et le droit du travail.

Montant de la subvention proposée : 13 000 €

**COLLECTIF DES ACCIDENTES DU TRAVAIL, HANDICAPES ET RETRAITES POUR L'EGALITE DES DROITS (CATRED) :** « Intégration des étrangers vulnérables par un accès égal et effectif aux droits sociaux et à la justice ». L'association propose des permanences téléphoniques et physiques pour un accompagnement juridique et administratif vers le droit commun. Ces interventions s'inscrivent dans un réseau inter-associatif d'accès aux droits et d'actions de plaidoyer juridique. Les permanences se déroulent du lundi au vendredi dans le local de l'association situé dans le 11<sup>e</sup>, tous les jeudis dans le point d'accès aux droits du 18<sup>e</sup> arrondissement et le dernier jeudi du mois dans le point d'accès aux droits du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Montant de la subvention proposée : 22 000 €

**DROIT ET IMMIGRATION EUROPE-MAGHREB (DIEM) :** « Aide à l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'égalité homme-femme et contre les discriminations ». Cette action propose des permanences juridiques qui s'adressent à des Parisiens migrants. Les permanences sont tenues par des juristes 2 demi-journées par semaine dans le local de l'association, situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le reste de la semaine étant consacré à l'accompagnement individuel des personnes. L'association assure également de la formation et de la diffusion d'informations juridiques auprès de ceux qui interviennent dans ce domaine.

Montant de la subvention proposée : 10 000 €

**ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF:** « Appui à l'intégration et à l'accès aux droits des migrants chinois ». Ce projet s'articule autour de trois actions : permanences d'accueil (accueil, médiation, orientation, traduction, rédaction de courriers..., tous les mardis après-midi), permanences formation-emploi (deux après-midi par mois, sur rendez-vous et six actions collectives) et ateliers de français grands débutants (cinq ateliers par semaine) afin de favoriser l'accès à l'information et aux droits, l'apprentissage du français permettant l'autonomisation et l'insertion sur le marché de l'emploi de migrants chinois.

Montant de la subvention proposée : 21 000 €

**DOM'ASILE** intervient auprès des exilés, avant, pendant et après l'asile. L'association propose des permanences d'accès aux droits sociaux pour aider à la résolution de problèmes sociaux et administratifs compliqués (procédure d'asile, séjour, couverture maladie, allocation de subsistance, hébergement, etc.). Par ailleurs, l'association développe des ressources dans les langues parlées par les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s et diffuse des explications sur la procédure d'asile et le dispositif d'accueil pour que les personnes puissent faire valoir l'ensemble de leurs droits sans risquer de compromettre leur procédure faute d'information. Elle intervient également, depuis 2015, auprès des exilé-e-s en allant à leur rencontre, dans la rue, notamment dans les quartiers de la Chapelle, d'Austerlitz, de Jaurès, et y développe une permanence d'accès aux droits permettant la prise en charge des migrant-e-s dès leur arrivée à Paris. Enfin, elle accompagne et facilite la domiciliation des débouté-e-s du droit d'asile.

Les activités 2018 se tiennent selon les axes suivants :

Accompagnement des demandeurs d'asile exclus du dispositif d'accueil,

Développement d'un projet multimédia d'information interactif et multilingue,

Intervention auprès des exilés à la rue, dès leur arrivée dans la région capitale,

Domiciliation et accompagnement des personnes après l'asile (réfugiés et déboutés).

Montant de la subvention proposée : 20 000 €

## **Médiation**

**CHARONNE :** « Projet Beaullywood ». Ce projet vise à accompagner des hommes originaires du nord-est de l'Inde, du Pendjab ou Sikhs, en situation d'addictions, vivant pour la plupart à la rue dans une grande précarité. Il repose sur la coordination des différents acteurs qui ont à connaître ce public : travailleurs sociaux, accueillants des Permanences d'Accès aux Soins (PASS), personnels de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration, sociologues... Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) de la rue Beaurepaire accueille ces hommes en grande exclusion, évalue leur situation en lien avec les partenaires, leur propose un accompagnement dans leurs démarches administratives, sociales, de santé. Il élabore des outils traduits en pendjabi pour faciliter aux partenaires l'approche et les contacts avec ce public. Il propose également aux partenaires des formations pour qu'ils comprennent mieux les parcours migratoires de ces personnes. Le CAARUD accompagne également, avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), les projets de retour fondés sur une insertion économique et évalue leur pérennité.

Montant de la subvention proposée : 10 000 €

## **Accès au droit au séjour**

**GISTI** : « Conseil et information en droit des étrangers ». L'association propose des permanences spécialisées sur le droit des étrangers et le droit au séjour (entrée, séjour, regroupement familial, éloignement, accès à la nationalité française, protection sociale, scolarisation, logement, droit à l'asile...) ainsi que des formations aux acteurs associatifs et institutionnels confrontés à ces questions.

Les permanences juridiques généralistes téléphoniques ont lieu 7 demi-journées par semaine et les permanences inter associatives dédiées au droit d'asile ont lieu deux demi-journées par semaine dans les locaux d'ATMF. Des rendez-vous individuels, ont lieu, en cas de besoin, tous les après-midis.

Montant de la subvention proposée : 20 000 €

**ASSOCIATION DROITS DEVANT !!** : « Intégration des personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière. ». Cette association propose un accompagnement administratif et juridique notamment pour la constitution de dossiers complexes concernant les procédures d'expulsion, les défauts de titres de séjour, le renouvellement, la régularisation ou toutes les démarches après la régularisation. Les permanences ont lieu du lundi au samedi.

Montant de la subvention proposée : 8 000 €

**L'association pour la Reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (ARDHIS)** vise à accompagner des couples binationaux de même sexe pour assurer leur sécurité juridique et leur offrir un suivi adapté. Cet accompagnement est réalisé par 12 accompagnants bénévoles, régulièrement formés aux aspects juridiques et administratifs, qui reçoivent dans un local d'accueil à Paris 18e. L'association dispose d'un bureau pour les entretiens individuels à la mairie du 10e arrondissement et d'une salle de réunion une fois par mois au centre LGBT (Paris 3e).

Montant de la subvention proposée : 3 000€

La dépense globale, soit **127 000** euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|

|



**2018 DDCT 16** Subvention (**127 000 euros**) à **9** associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2018 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 9 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROUSSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de **13 000 €** est attribuée à l'Association pour la Promotion Individuelle et Collective et pour l'Égalité des Droits (9969 / 2018\_01837) pour une action localisée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et intitulée « appui aux migrant.e.s parisien.ne.s et francilien.ne.s, accès aux droits et actions collectives d'info-débat ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de **3 000 €** est attribuée à ARDHIS (19120 /2018\_02033) pour une action intitulée « adapter les conseils et aides aux couples binationaux de même sexe aux modifications prochaines de la politique migratoire du gouvernement ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de **22 000 €** est attribuée au Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (19944 / 2018\_01965) pour une action intitulée « intégration des étrangers vulnérables par un égal accès aux droits sociaux et à la justice effectif ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de **20 000 €** est attribuée à Dom'Asile (16331/2018\_02097) pour une action intitulée « Agir contre la précarité sociale et administrative des exilé.e.s » Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné

Article 5 : Une subvention d'un montant de **10 000 €** est attribuée à l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb (11089 / 2018\_00626) pour une action localisée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et intitulée « aide à l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'égalité homme-femme et contre les discriminations». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de **8 000 €** est attribuée à l'Association Droits Devants (70341 / 2018\_00299) pour une action intitulée « intégration des personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de **21 000 €** est attribuée à Franco Chinoise Pierre Ducerf (523 / 2018\_02078) pour une action localisée dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement et intitulée « intégration et accès aux droits des migrants chinois ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de **10 000 €** est attribuée à l'association Charonne (16992 / 2018\_02437) pour une action localisée dans le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> arrondissement et intitulée « Beaullywood ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de **20 000 €** est attribuée au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (23882 / 2018\_00765) pour une action intitulée « conseil et information en droit des étrangers ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 10 : La dépense correspondante, s'élevant à **127 000 €**, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.